

## Procédure :

### AU DEBUT DE LA LOCATION

- Vous appelez la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier pour fixer un RDV pour effectuer les démarches administratives afin de récupérer un vélo chez notre partenaire.
- Vous vous rendez à la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (mairie de Trambly – porte à l'extrémité droite du bâtiment) pour signer le contrat et les CGU et déposer un dépôt de garantie de 600 €.
- Vous vous rendez chez notre partenaire pour récupérer le vélo.

### A LA FIN DE LA LOCATION

- Vous ramenez le vélo chez notre partenaire.